

**COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 JUIN 2015**

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 9 juin 2015, à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Robert MARCHAL, Maire

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : Echange de terrains
- Point n° 2 : Crédits scolaires 2015
- Point n° 3 : Subvention aux associations 2015
- Point n° 4 : Restauration scolaire – modification de tarifs
- Point n° 5 : Projet de micro crèche
- Point n° 6 : Délégations consenties au Maire
- Point n° 7 : Divers – informations

ETAIENT PRESENTS :

**Monsieur le Maire** : Robert MARCHAL

**Madame et Messieurs les Adjointes** : Chantal PALLEZ, Daniel PAYAN et Raymond LECLERRE.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers** : Philippe AMBROISE, Claire ANCEL, Françoise CHAYNES, Brigitte DORON, Denis FOGELGESANG, Emmanuel HUMBERT, Sandra LECHLEITER, Pierre MAUBON, Robert MICHAUX, Véronique RASSENEUR, Jean RICONNEAU, Sylvie ROBERT et Marie-Anne SALRIN.

ETAIT ABSENTE ET EXCUSEE :

**Madame la Conseillère** : Nathalie ZOGLIA

ETAIT ABSENT :

**Monsieur le Conseiller** : Maxime NIRRENGARTEN

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu de la séance du 14 avril 2015, les membres présents signent le registre.

**Point n° 1 : Echange de terrains Commune/Thiel**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a engagé depuis 2007 une procédure d'échanges de terrains forestiers avec l'Etat dans le but de respecter les objectifs suivants :

- Maîtrise du foncier du sentier botanique
- Assurer une continuité des terrains des parcelles forestières
- Simplification des limites.

Par délibération du 6 décembre 2007, le conseil autorisait l'échange de parcelles entre l'Etat et la commune. Cet échange pour pouvoir se réaliser était subordonné à la réalisation d'un acte préliminaire

## COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN Séance du 9 juin 2015

consistant en un échange entre la commune et l'Indivision THIEL, conformément à l'attestation d'échange de terrains reçus par Maître NAFZIGER le 25 octobre 2005.

Cet échange vient d'être finalisé suite à l'inscription des échanges de terrains au livre foncier intervenu le 4 août 2014.

Il propose de poursuivre ces échanges suite au déclassement de la parcelle B 823 d'une contenance de 73,27 ares dans le domaine privé de la commune (délibération du 29 avril 2013) au profit de M. THIEL Jean-Marie en contrepartie des parcelles C 992, 993 et 994 d'une contenance de 69,67 ares.

Compte tenu de la nature des terrains, les parcelles THIEL sont boisées, et la parcelle communale est un ancien chemin de transhumance propose de réaliser l'échange sans soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
SOLLICITE l'échange des terrains suivants :

### **Parcelles des consorts THIEL au profit de la commune :**

Parcelles C n° 992 d'une contenance de	61 a 63 ca
Parcelles C n° 993 d'une contenance de	6 a 49 ca
Parcelles C n° 994 d'une contenance de	1 a 55 ca
<b>TOTAL</b>	<b>69 a 67 ca</b>

### **Parcelle de la commune au profit des consorts THIEL :**

Parcelles B n° 823 d'une contenance de	73 a 27 ca
<b>TOTAL</b>	<b>73 a 27 ca</b>

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette affaire,  
Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de l'exercice 2015.

### **Point n° 2 : Crédits scolaires**

Après avoir entendu l'exposé de Mme PALLEZ Adjoint,  
Vu l'avis de la commission affaires scolaires et périscolaires du 19.05.2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
FIXE les crédits scolaires au titre de l'année 2015 comme suit :

- Fournitures scolaires par classe	338,00 €
- Fournitures scolaires par élève	24,00 €
- Subvention exceptionnelle maternelle fourniture bureau	340,00 €
- Maternelle enfants scolarisés	31
- Elémentaire enfants scolarisés	72

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6067.

### **Point n° 3 : Attribution de subventions**

Après avoir entendu l'exposé de Mme PALLEZ Chantal Adjoint,  
Vu les demandes présentées,  
Vu l'avis de la commission relations avec les associations du 19 mai 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

AMICALE POST SCOLAIRE DE CHATEL	3 000,00 €
AMICALE POSTSCOLAIRE DE CHATEL exceptionnelle feux d'artifice	600,00 €
UNION SPORTIVE DE CHATEL	6 000,00 €
ASSOCIATION SPORTS CULTURE ET LOISIRS DE CHATEL	3 000,00 €
CHATEL MULTISPORTS	1 000,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS de CHATEL-LESSY	375,00 €
SOUVENIR FRANCAIS Section de Châtel-Saint-Germain	375,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE Comité de la Moselle	80,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6574.

## Point n° 4 : MODIFICATION DES TARIFS PERISCOLAIRES

Madame PALLEZ Chantal, rappelle au conseil que lors de la commission jeunesse du 12 mai 2015, il avait été proposé de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire pour la tranche horaire de 11 h 30 à 13 h 30 fixé par délibération du 17 juin 2011. Les autres tarifs de l'accueil du matin et du soir sans changement.

Elle précise que le montant des revenus à prendre en compte est celui du quotient familial retenu par la CAF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 16 voix Pour et 1 abstention (M. RICONNEAU)

VU l'avis émis par la commission jeunesse du 12 mai 2015,

MODIFIE les tarifs comme suit à compter du 1er septembre 2015 : Accueil périscolaire Midi

Quotient familial supérieur à 1 600 €	6,30 €
Quotient familial entre 1100 et 1 600 €	6,00 €
Quotient familial entre 601 et 1099 €	5,60 €
Quotient familial inférieur 600 €	5,30 €

## Point n° 5a : Projet de micro crèche

Mme PALLEZ Chantal Adjointe, rappelle au conseil municipal qu'une réflexion a été engagée depuis plusieurs mois au sujet de l'évolution des effectifs de nos écoles en nette baisse depuis quelques années. Les différentes causes recherchées et analysées ont amené à l'étude de la création éventuelle d'une micro-crèche.

Un autre élément à prendre en compte est la signature d'une convention pour le renouvellement de la mise à disposition du presbytère à la commune. Ce bâtiment nécessitant des travaux importants pourrait convenir en envisageant une rénovation dans ce but.

La position et la configuration de l'ancien presbytère situé rue de Bonne Fontaine permettent de transformer ces locaux pour être utilisés pour un accueil de très jeunes enfants, les organismes consultés (C.A.F.- P.M.I. ...) ont émis un avis favorable à ce projet.

Les fonds actuellement alloués à la création de ces établissements permettent un financement d'environ 80 % de l'investissement.

La gestion pourrait être déléguée à une association locale.

Après avoir entendu l'exposé de Mme PALLEZ Adjointe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord :

- A la poursuite des études de faisabilité,
- Autorise le maire ou son représentant à contacter un maître d'œuvre pour un chiffrage des travaux,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier,
- Les crédits sont prévus au budget primitif 2015.

## Point n° 6 : Délégation du conseil municipal au Maire – Communication

### **Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

Section 2 N° 513/47	Rue de la Gare	635 m2
Section 2 N° 528/01	Rue de la Gare	250 m2
Section 2 N° 709/66	Chemin des Dames	121 m2
Section 2 N° 707/66	Chemin des Dames	41 m2
Section 2 N° 710/66	Chemin des Dames	89 m2
Section 3 N° 168/31	Rue des Chauvaux	859 m2
Section 3 N° 292/134	Le Petit Moulin	796 m2
Section 4 N° 31	Le Patureux	3 245 m2
Section 4 N° 72/27	Sur le Moulin Neuf	2 090 m2
Section 5 N° 71	Avenue de la Libération	400 m2 2583/10000 <sup>ème</sup>
Section 5 N° 180/8	Des Grandes Vignes	406 m2
Section C N° 939	Les Fourrières	11 m2
Section C N° 589	Rue de Verdun	113 m2

### **Marchés publics**

**Centre socioculturel travaux d'amélioration :**

Lot N°1 Faux plafond et éclairage

Titulaire : Entreprise DORON B 2, rue du Haut Rhêlé 57950 MONTIGNY LES METZ

Montant du marché : 42 750,34 € H.T.

Nombre d'offres examinées : 4

Lot N°2 Peinture Agencement

Titulaire : Entreprise DORON B 2, rue du Haut Rhêlé 57950 MONTIGNY LES METZ

Montant du marché : 35 996067 € H.T.

Nombre d'offres examinées : 6

**Réserve de Chasse Bois de Sainte-Ruffine**

Titulaire : THIEL Jean-Marie Chemin de Moscou 57160 CHATEL-SAINT-GERMAIN

Montant de l'offre : 3 550,00 €

Nombre d'offres reçues : 2

**DIVERS – INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Directeur Académique de l'Education Nationale de Moselle nous informe du retrait du 2<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle La Souris Verte pour la rentrée 2015-2016.

La séance est levée à 22 heures 35

---

**SUIVENT LES SIGNATURES :**

MARCHAL Robert :

PALLEZ Chantal :

PAYAN Daniel :

LECLERRE Raymond :

AMBROISE Philippe :

ANCEL Claire :

CHAYNES Françoise :

DORON Brigitte :

FOGELGESANG Denis :

HUMBERT Emmanuel :

LECHLEITER Sandra :

MAUBON Pierre :

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN Séance du 9 juin 2015

---

MICHAUX Robert :

RASSENEUR Véronique :

RICONNEAU Jean :

ROBERT Sylvie :

SALRIN Marie-Anne :